

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF56

présenté par

M. Guiraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	0	0	0
Concours spécifiques et administration	-30 000 000	0	-30 000 000	0
Aide face à l'inflation des produits alimentaires (<i>ligne nouvelle</i>)	+30 000 000	0	+30 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons aider les collectivités face à l'inflation, et en particulier la hausse des prix de l'alimentaire qui pèse particulièrement dans les budgets locaux du fait de la restauration scolaire.

Selon l'INSEE, en septembre 2023 les prix de l'alimentaire augmentent de +9,7 % sur un an, et les prix à la consommation augmentent globalement de +4,9 %.

La situation financière des collectivités ne leur permet pas d'absorber ce choc inflationniste et elles se retrouvent dans un dilemme qui ne peut être satisfaisant : amortir la hausse des prix en faisant des économies ici et là sur différents services (non renouvellement de personnels, sorties payantes pour les enfants...), augmenter les impôts, revoir les menus à la baisse, ou augmenter les tarifs de la cantine. Le syndicat de la restauration collective (SNRC) qui regroupe notamment Elior et Sodexo réclamait déjà aux collectivités une hausse de 9 % l'an dernier du fait de la hausse des matières premières et des salaires.

Déjà l'an dernier, selon l'Association des maires de France, plus de 50 % des communes ont été contraintes d'augmenter leurs tarifs. Sans soutien de l'État, de nouvelles hausses de tarifs des repas pour les plus de 12 millions d'élèves qui ont fait leur rentrée récemment seront décidées.

Il est proposé de transférer 30 millions d'euros en AE et CP du programme 122 « Concours spécifiques et administration » pour abonder le nouveau programme « Aide face à l'inflation des produits alimentaires », et nous invitons le Gouvernement à lever le gage car nous ne souhaitons pas réduire les dépenses d'autres collectivités.